

**Analyse des caractéristiques
des délinquantes toxicomanes :**

Risque, besoins et résultats après la mise en liberté

par

Craig Dowden et Kelley Blanchette

Direction de la recherche
Service correctionnel du Canada

Avril, 1999

Sommaire

La recherche dans le domaine des programmes pour les délinquantes est un phénomène assez nouveau. De plus, il y a peu de temps encore, il n'y avait qu'un seul établissement correctionnel pour les délinquantes sous responsabilité fédérale. Or, l'ouverture de cinq nouveaux établissements fédéraux pour femmes a mis en évidence la nécessité de mettre en place des conditions permettant de bien gérer les délinquantes et de faciliter leur réinsertion sociale. Le Service correctionnel du Canada (SCC) accorde beaucoup d'importance à ce dernier objectif et reconnaît que l'élaboration de programmes de traitement à l'intention des femmes est un facteur primordial du processus de leur mise en liberté. C'est pour cette raison que ce rapport s'intéresse particulièrement aux problèmes liés à la toxicomanie chez les délinquantes sous responsabilité fédérale, car il est notoire qu'un grand nombre d'entre elles ont besoin de suivre des traitements.

La présente analyse établit une comparaison entre des délinquantes toxicomanes et d'autres qui ne le sont pas. La comparaison entre les groupes s'appuie sur différents critères, soit les variables relatives au risque et aux besoins, les données démographiques et les données sur la récidive. Pour recueillir les renseignements nécessaires à la réalisation de notre étude, nous avons consulté le Système de gestion des détenus (SGD), une base de données automatisée du SCC, ainsi que les dossiers du Centre d'information de la police canadienne (CIPC).

L'échantillon final comptait 251 délinquantes pour lesquelles on dispose de données relatives à leur participation à des programmes dans un établissement. Près de 60 % d'entre elles ont suivi avec succès un programme de traitement contre la toxicomanie au cours de leur incarcération.

La première catégorie de comparaisons porte sur les données démographiques (âge, race). Les analyses statistiques ont révélé que les délinquantes toxicomanes étaient plus jeunes que les délinquantes non toxicomanes. La moyenne d'âge du premier groupe est de 32,7 ans, contre 34,9 ans pour le deuxième groupe. Les résultats ont aussi montré que les délinquantes autochtones étaient surreprésentées dans le groupe des toxicomanes, soit 93 %, contre 49 % chez les délinquantes non autochtones. Cette différence est statistiquement significative et démontre qu'il faut concevoir des programmes de traitement de la toxicomanie spécialement adaptés aux besoins des délinquantes autochtones.

La comparaison entre les facteurs globaux d'évaluation du risque révèle aussi des différences marquées entre les deux groupes. La plupart des délinquantes toxicomanes présentent un risque moyen (46 %) ou élevé (26 %), tandis que seulement 28 % présentent un risque faible. En revanche, la majorité des délinquantes non toxicomanes présentent un risque faible (60 %), tandis que seulement 17 % présentent un risque moyen et 23 % un risque élevé.

Plusieurs variables relatives aux antécédents criminels distinguent aussi les délinquantes toxicomanes des délinquantes non toxicomanes. En règle générale, les délinquantes toxicomanes commettent leurs premiers actes criminels à un âge plus jeune et 39 % d'entre elles ont déjà eu des démêlés avec les tribunaux pour jeunes contrevenants, contre 8 % chez les non-toxicomanes. Les données montrent aussi que les délinquantes toxicomanes sont plus susceptibles d'avoir des démêlés avec les tribunaux pour adultes. On ne s'étonne pas de constater que leurs casiers judiciaires contiennent une plus grande proportion de condamnations pour tentative d'évasion ou pour avoir été illégalement en liberté. Enfin, elles risquent cinq fois plus que les délinquantes non toxicomanes d'être placées en isolement (disciplinaire).

Les comparaisons ont aussi porté sur l'évaluation globale des besoins établie à l'admission, pour chacun des deux groupes de délinquantes. Les résultats montrent que la majorité des délinquantes non toxicomanes sont classées parmi les délinquantes ayant des besoins faibles (56 %), tandis que 25 % ont des besoins moyens et seulement 19 % ont des besoins élevés. Par contre, beaucoup de délinquantes toxicomanes, soit 47 %, ont des besoins élevés. Un nombre presque égal (41 %) ont des besoins moyens et seulement 13 % ont des besoins faibles. Les délinquantes toxicomanes éprouvent plus de difficultés que les autres dans cinq des sept domaines de besoins examinés, soit les fréquentations, les attitudes, l'emploi, la situation familiale et conjugale et, bien entendu, la toxicomanie.

Lorsque l'on compare les deux groupes à l'aide des indicateurs des besoins individuels, les analyses révèlent des différences importantes. En effet, les délinquantes toxicomanes éprouvent plus de difficultés que les autres. Compte tenu des critères de sélection utilisés pour constituer les groupes de l'échantillon, les résultats obtenus étaient dans une large mesure prévisibles. Par exemple, les résultats montrent que les délinquantes toxicomanes comptent dans leurs relations plus de personnes qui sont elles-mêmes toxicomanes (85 %) et ont à

l'égard de la toxicomanie une attitude plus favorable (24 %) que les délinquantes non toxicomanes. De plus, les délinquantes toxicomanes éprouvent plus de difficultés dans plusieurs domaines n'ayant aucun lien avec la toxicomanie. Cette observation laisse croire que les problèmes de toxicomanie ne sont pas unidimensionnels et qu'ils interagissent avec d'autres domaines de besoins criminogènes. D'ailleurs, des études (Fabiano, 1993; Lightfoot et Lambert, 1992; Shaw *et al.*, 1991) ont montré que la toxicomanie aggrave les problèmes qu'un individu éprouve dans d'autres domaines de sa vie personnelle.

Un dernier ensemble de comparaisons portait sur le taux de récidive. Nous avons constaté que les délinquantes toxicomanes avaient en général un taux de récidive plus élevé que les autres délinquantes, mais la différence n'est pas statistiquement significative. Nous avons aussi comparé le taux de récidive des délinquantes toxicomanes remises en liberté qui avaient suivi un programme adapté à leurs besoins en établissement et celui des autres délinquantes toxicomanes qui n'avaient suivi aucun traitement. Bien que le taux de récidive de chacun de ces deux groupes soit relativement faible, nous avons constaté que les délinquantes ayant suivi un programme de traitement contre la toxicomanie risquaient beaucoup moins d'être réincarcérées que celles qui n'en avaient pas suivi. De plus, la comparaison des évaluations du risque en général montre que la différence entre les taux de récidive n'est pas liée à la différence de l'évaluation du risque en général pour chacun de ces groupes. Ces observations permettent de croire à l'efficacité des programmes de traitement contre la toxicomanie que le Service offre dans ses établissements, mais il faudrait effectuer une recherche prospective pour démontrer s'il existe vraiment un lien de cause à effet entre les programmes de traitement de la toxicomanie et la diminution du taux de récidive chez les délinquantes.

En conclusion, les résultats de cette étude font ressortir des différences nettes et fiables entre les délinquantes toxicomanes et les délinquantes non toxicomanes selon les différents facteurs visés par les évaluations initiales. De plus, chez les femmes aux prises avec un problème de toxicomanie, celles qui ont suivi un programme adapté à leurs besoins se conduisent mieux après leur mise en liberté. On peut donc affirmer qu'il est possible d'accroître considérablement les chances de réinsertion sociale des délinquantes toxicomanes grâce à une évaluation, un classement et une intervention appropriés. Cette étude apporte les premières preuves de l'efficacité des traitements destinés aux délinquantes toxicomanes incarcérées.

Table des matières

Sommaire	ii
Table des matières	vi
Liste des tableaux	vii
Analyse des caractéristiques des délinquantes toxicomanes : Risque, besoins et résultats après la mise en liberté.....	1
Méthodologie.....	4
Résultats	7
Concordance entre la recommandation de suivre un programme et la participation ...	7
Niveau de sécurité.....	8
Données démographiques	9
Évaluation du risque criminel	9
Identification et analyse des besoins	12
Évaluation du risque et des besoins.....	21
Récidive	22
Conclusion	24
Bibliographie.....	28
Annexe A	29
Annexe B	34
Annexe C	37

Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition en pourcentage des délinquantes toxicomanes et des délinquantes non toxicomanes, selon le niveau de sécurité	9
Tableau 2 : Répartition en pourcentage des évaluations du risque selon les catégories de délinquantes.....	10
Tableau 3 : Répartition en pourcentage de certains indicateurs d'antécédents criminels chez les délinquantes toxicomanes et les délinquantes non toxicomanes.....	11
Tableau 4 : Besoins des délinquantes toxicomanes et des délinquantes non toxicomanes sous responsabilité fédérale définis au moyen de l'évaluation initiale	13
Tableau 5 : Détail des indicateurs de besoins discriminants liés aux fréquentations, déterminés au moyen du processus d'évaluation initiale des délinquants	14
Tableau 6 : Détail des indicateurs de besoins discriminants liés à l'emploi, déterminés au moyen du processus d'évaluation initiale des délinquants.....	15
Tableau 7 : Détail des indicateurs de besoins discriminants liés aux relations conjugales et familiales, déterminés au moyen du processus d'évaluation initiale des délinquants	16
Tableau 8 : Détail des indicateurs de besoins discriminants liés à l'attitude générale, déterminés au moyen du processus d'évaluation initiale des délinquants	17
Tableau 9 : Détail des indicateurs de besoins discriminants liés au fonctionnement dans la collectivité, déterminés au moyen du processus d'évaluation initiale des délinquants	17
Tableau 10 : Détail des indicateurs de besoins discriminants liés à l'orientation personnelle et affective, déterminés au moyen du processus d'évaluation initiale des délinquants	18
Tableau 11 : Détail des indicateurs de besoins discriminants liés à la toxicomanie, déterminés au moyen du processus d'évaluation initiale des délinquants.....	20
Tableau 12 : Répartition en pourcentage des niveaux de risque et de besoins à l'admission	21

Analyse des caractéristiques des délinquantes toxicomanes :

Risque, besoins et résultats après la mise en liberté

La toxicomanie est une habitude extrêmement répandue chez les délinquants. On a d'ailleurs constaté qu'environ 70 % des détenus sous responsabilité fédérale font une consommation abusive d'alcool ou de drogue (Fabiano, 1993). De plus, on a observé qu'un grand nombre de ces délinquants, voire la plupart, éprouvent d'autres problèmes liés à leur adaptation personnelle et sociale. Les recherches montrent par exemple que les toxicomanes ont des difficultés d'ordre cognitif, affectif et social et éprouvent des problèmes de comportement. Or, ces besoins additionnels peuvent aggraver les conséquences négatives des problèmes de toxicomanie qu'éprouvent certains délinquants. C'est pourquoi les programmes de traitement pour toxicomanes doivent, pour être efficaces, s'attaquer à une multiplicité de besoins en plus du problème de toxicomanie (Fabiano, 1993).

Bien que la majorité des délinquants soient toxicomanes, plusieurs études ont révélé que les problèmes liés à la toxicomanie étaient particulièrement nombreux chez les délinquantes (Blanchette, 1996; Tien, Lamb, Bond, Gillstrom et Paris, 1993). La comparaison des caractéristiques des délinquantes toxicomanes et des délinquantes non toxicomanes devrait fournir des renseignements importants sur la manière de structurer un programme de traitement à l'intention des délinquantes toxicomanes. Notre analyse examine cette question en détail.

Peu d'études ont été consacrées aux caractéristiques des délinquantes toxicomanes. Lightfoot et Lambert (1991; 1992) ont évalué la fréquence des problèmes de toxicomanie chez les délinquantes incarcérées à la Prison des femmes de Kingston, en Ontario, à l'aide du Test de dépistage de l'abus de drogue (TDAD). Le TDAD, administré à un groupe de 80 délinquantes incarcérées, a révélé que 14 % d'entre elles éprouvaient un grave problème de toxicomanie et que seulement 35 % des délinquantes de la population carcérale de la Prison des femmes considéraient n'avoir *aucun* problème lié à la toxicomanie. Ces données confirment le taux élevé de toxicomanie parmi la population carcérale féminine sous responsabilité fédérale au Canada.

Lightfoot et Lambert (1991; 1992) ont aussi demandé aux délinquantes de définir leurs habitudes de consommation d'alcool. Dans l'échantillon considéré, 25 % des femmes ont affirmé être alcooliques. Il est important de noter que 45 % des femmes visées par l'étude ont déclaré qu'elles avaient éprouvé des problèmes graves en raison de leur toxicomanie, notamment dans leurs relations familiales (81 %), avec la justice (69 %), au travail et sur le plan de la santé (53 %). Ces résultats montrent encore une fois que la toxicomanie est pour la majorité des délinquantes sous responsabilité fédérale un problème grave qui exerce diverses conséquences néfastes sur leur comportement social.

Les problèmes causés par la toxicomanie ne portent pas atteinte uniquement au comportement social des délinquantes. En effet, ces besoins sont aussi étroitement liés à leur comportement criminel. Shaw *et al.* (1991) ont réalisé une étude sur les délinquantes sous responsabilité provinciale et sous responsabilité fédérale incarcérées à la Prison des femmes. Cette étude portait sur les liens entre les problèmes de toxicomanie des délinquantes et leurs antécédents criminels. Selon les auteurs, 120 délinquantes sur les 170 visées par l'étude, soit 71 %, ont affirmé que la consommation d'alcool ou de drogue avait joué un rôle dans les infractions commises. De plus, 52 % des femmes de l'échantillon ont déclaré qu'elles étaient sous l'effet de l'alcool ou de la drogue lorsqu'elles avaient commis l'infraction à l'origine de la peine actuelle.

Les travaux de Lightfoot et Lambert (1991; 1992) ont aussi mis en relief le lien entre la toxicomanie et la criminalité chez les délinquantes. La majorité des femmes ayant consommé de l'alcool ou de la drogue le jour où elles ont commis l'infraction ont déclaré que cela avait altéré leur jugement. Soixante pour cent des femmes étaient d'avis que la toxicomanie diminuait gravement leur capacité de prendre des décisions judicieuses. Seulement 17 % ont affirmé que la toxicomanie n'avait pas d'effet néfaste sur leur comportement. Autrement dit, la grande majorité des délinquantes ayant consommé de l'alcool ou de la drogue le jour de l'infraction, soit 83 %, estimaient que cela avait, dans une certaine mesure, altéré la qualité de leur jugement.

Les données qui précèdent montrent de toute évidence que la toxicomanie exerce une influence négative sur la capacité des délinquantes de faire des choix rationnels et prosociaux

et contribue probablement au développement du comportement criminel chez certaines délinquantes à risque.

L'objectif de la présente analyse est de comparer les caractéristiques des délinquantes toxicomanes et des délinquantes non toxicomanes, à l'aide des données de l'évaluation initiale et notamment les caractéristiques démographiques, le risque, les antécédents criminels et les besoins criminogènes. Cette comparaison fournira des renseignements importants sur les différences qui distinguent les délinquantes toxicomanes et les délinquantes non toxicomanes. Mais surtout, cette analyse peut nous aider à mieux connaître les besoins particuliers des délinquantes toxicomanes sur le plan cognitif, affectif et social ainsi que leurs problèmes de comportement. Cette information est essentielle à la conception de programmes de traitement fondés sur des principes empiriques et adaptés aux besoins des délinquantes toxicomanes.

Enfin, nous comparerons les résultats obtenus (c'est-à-dire le taux de récidive) après la mise en liberté chez les femmes ayant suivi un programme de traitement de la toxicomanie dans l'établissement et chez les femmes n'ayant pas suivi un tel programme. Cette analyse permettra d'établir un lien entre la récidive et le fait d'avoir suivi un programme de traitement de la toxicomanie dans l'établissement.

Méthodologie

Notre analyse établit une comparaison entre les délinquantes toxicomanes et les délinquantes non toxicomanes, qui se fonde sur les critères démographiques, les données relatives au risque et aux besoins ainsi que les résultats obtenus après la mise en liberté. Nous avons adopté une définition élargie de la « délinquante toxicomane », qui inclut toutes les femmes auxquelles on a recommandé, à la suite de l'évaluation initiale, de suivre un traitement contre la toxicomanie. Les données relatives à l'évaluation proviennent du Système de gestion des détenus (SGD). Les données concernant les résultats après la mise en liberté sont tirées des dossiers du Centre d'information de la police canadienne (CIPC).

Le SGD est une base de données automatisée qui contient une multitude de renseignements concernant les délinquants sous responsabilité fédérale qui sont ou qui ont déjà été incarcérés au Canada. La plupart des renseignements nécessaires à la réalisation de la présente étude ont été tirés de cette base de données. Le SGD contient notamment toutes les données de l'évaluation initiale de chaque délinquant. Nous avons consulté les plans correctionnels consignés dans le SGD pour vérifier si les délinquantes avaient bien suivi durant leur incarcération les programmes qui leur avaient été recommandés à la suite de l'évaluation initiale. Enfin, nous avons aussi consulté dans le SGD les Rapports récapitulatifs sur l'évolution du cas ainsi que d'autres données relatives aux programmes suivis avec succès et aux programmes abandonnés.

Notre échantillon initial se composait de la totalité (354) des délinquantes sous responsabilité fédérale ayant fait l'objet d'une Évaluation initiale des délinquants (EID) à leur admission dans un établissement correctionnel fédéral. Nous avons dû écarter un certain nombre de sujets en raison de l'absence d'un numéro SED, de la notoriété de certains cas ou de l'absence de données relatives à l'EID. De plus, 84 délinquantes ont été écartées des analyses initiales parce qu'elles n'avaient participé à aucun programme de traitement correctionnel ou parce que leur dossier ne contenait aucun renseignement à ce sujet. L'échantillon final se composait de 251 délinquantes sous responsabilité fédérale, qui avaient participé à au moins un programme de traitement durant leur incarcération. Comme les données recueillies à l'aide

de l'EID ont occupé une place prépondérante dans l'élaboration de ce projet, nous présentons ci-dessous une brève description de la procédure de collecte de renseignements.

Le Service correctionnel du Canada utilise l'EID depuis 1994 dans tous ses établissements. C'est une méthode d'évaluation uniformisée qui mesure un large éventail de caractéristiques propres à chaque délinquant et qui sert à définir les plans correctionnels individualisés. L'EID se compose de deux éléments, soit l'Évaluation du risque criminel et l'Identification et analyse des besoins. Ces deux sections fournissent des renseignements importants qui permettent d'évaluer et de classer chaque délinquant. Nous discuterons plus en détail de ces deux éléments un peu plus loin.

Nous avons consulté les dossiers du CIPC afin de dresser la liste des infractions commises par chacune des délinquantes de notre échantillon. Nous avons élaboré un guide de notation détaillé (Annexe A) pour mesurer toutes les infractions ayant mené à la condamnation à une peine fédérale de chaque délinquante. L'information recueillie dans les dossiers du CIPC au sujet des condamnations a été divisée en trois catégories. La catégorie réservée aux infractions ayant mené à l'incarcération actuelle comprend toutes les infractions à l'origine de la première incarceration après 1994. Nous avons adopté une définition élargie de la « récidive officielle », qui s'applique à la réincarcération *pour quelque motif que ce soit* après la mise en liberté consécutive à la « présente » incarceration.

La dernière étape du processus de recherche a consisté à examiner en détail le plan correctionnel de chaque délinquante. Nous avons élaboré un autre guide de codage (Annexe B) pour qualifier toute l'information relative aux besoins primaires dont l'évaluation initiale recommandait de tenir compte durant le traitement de chaque délinquante. Nous avons aussi pris en considération les principales composantes de chaque besoin. Les modules des programmes et les Rapports récapitulatifs sur l'évolution du cas nous ont fourni des renseignements sur le degré de participation réelle, que nous avons aussi consignés dans le guide de notation. Ce jumelage de l'information nous a permis de vérifier dans quelle mesure les plans correctionnels étaient respectés en ce qui concerne l'orientation des délinquantes vers des programmes de traitement de la toxicomanie.

Nous avons évalué les 251 délinquantes de l'échantillon final en fonction de certains critères. Une partie de l'analyse portait sur les condamnations pour des actes criminels passés et

présents. Nous avons aussi vérifié le degré de conformité entre les programmes de traitement proposés dans le plan correctionnel et les programmes réellement suivis par les délinquantes au cours de leur incarcération. Cette analyse nous a permis de déterminer si les délinquantes auxquelles on a recommandé un traitement contre la toxicomanie avaient vraiment bénéficié de ce genre d'intervention durant leur incarcération. Nous avons recueilli les données relatives à la récidive chez les délinquantes remises en liberté afin de déterminer si la participation aux programmes de traitement de la toxicomanie était associée à une meilleure réinsertion sociale.

Enfin, nous avons utilisé des critères stricts pour déterminer la signification statistique en raison de la nature et du nombre de comparaisons par paires réalisées dans la présente étude. Nous avons ainsi voulu réduire le risque d'erreurs de type 1 associées aux comparaisons multiples et non orthogonales entre groupes. Sauf indication contraire, le critère de signification statistique a été fixé à 0,001.

Résultats

Un ensemble d'analyses statistiques a permis d'établir une comparaison entre un groupe de délinquantes toxicomanes et un groupe de délinquantes non toxicomanes. Comme nous l'avons mentionné précédemment, le groupe des délinquantes toxicomanes était composé de femmes dont l'évaluation initiale recommandait un traitement contre la toxicomanie (n = 143). Le groupe des délinquantes non toxicomanes comprenait toutes les autres femmes ayant aussi subi une évaluation initiale et pour lesquelles on n'a pas jugé nécessaire de recommander un traitement contre la toxicomanie (n = 108). La comparaison entre ces deux groupes a porté sur les variables démographiques, le niveau de sécurité, l'évaluation globale du risque et des besoins, les indicateurs et les domaines de besoins, les divers aspects des antécédents criminels et les résultats obtenus après la mise en liberté.

Concordance entre la recommandation de suivre un programme et la participation

Dans une étude récente portant sur le développement des aptitudes cognitives chez les délinquantes, les chercheurs ont observé des taux de concordance particulièrement faibles entre la recommandation de suivre un programme (conformément au plan correctionnel) et la participation réelle au programme (Dowden et Blanchette, 1997). En fait, d'après les données du SGD, moins du tiers des délinquantes auxquelles on a recommandé de suivre le programme de développement des aptitudes cognitives l'ont réellement suivi durant leur incarcération.

Fort heureusement toutefois, la concordance entre la recommandation faite aux délinquantes de suivre un programme de traitement de la toxicomanie et leur participation réelle est supérieure à celle observée dans l'étude sur le développement des aptitudes cognitives. Sur les 143 femmes ayant fait l'objet d'une telle recommandation, 86 (60 %) y ont donné suite. De plus, dans le groupe de femmes qui ont suivi avec succès le programme de traitement de la toxicomanie dans leur établissement (n = 129), la majorité, soit 67 %, avaient fait l'objet d'une telle recommandation dans leur plan correctionnel établi d'après l'évaluation initiale.

Il est toujours souhaitable d'avoir un taux de concordance élevé entre les recommandations de suivre un programme émises par l'agent de libération conditionnelle et la participation des délinquantes aux programmes proposés. Les agents de libération conditionnelle qui font ces

recommandations s'appuient sur des renseignements détaillés concernant chaque délinquante et émettent ensuite l'opinion la plus éclairée possible au sujet de ses besoins criminogènes et des programmes dont elle a besoin.

Différentes raisons peuvent expliquer la faible concordance entre les recommandations sur les programmes à suivre et les programmes réellement suivis. Premièrement, il se peut que l'établissement où se trouve la délinquante n'offre pas le programme recommandé.

Deuxièmement, la délinquante peut refuser de suivre le traitement qui lui est recommandé.

De plus, la délinquante peut être placée en isolement, transférée ou mise en liberté conditionnelle pendant qu'elle suit son traitement. Ce genre de situation l'empêche évidemment de suivre son programme avec succès. Enfin, il peut arriver que le personnel responsable de la mise en œuvre du plan correctionnel considère que des changements récents dans la vie de la délinquante justifient une exception au plan de traitement correctionnel. Comme on le voit, bien des raisons peuvent expliquer pourquoi une délinquante ne suit pas le programme de traitement qui lui est recommandé. Il faudrait toutefois tenir compte de ces « exceptions » dans l'évaluation des programmes correctionnels.

Niveau de sécurité

Il a été possible de connaître le niveau de sécurité à l'admission de 102 délinquantes non toxicomanes et de 142 délinquantes toxicomanes. L'examen des données a montré que 17 % des délinquantes toxicomanes ont été classées dans la catégorie « à sécurité maximale » et 31 % dans la catégorie « à sécurité minimale », comparativement à 4 % et 60 % respectivement des délinquantes non toxicomanes. Les analyses statistiques montrent que ces données sont fortement significatives, comme en fait foi le Tableau 1.

Tableau 1 : Répartition en pourcentage des délinquantes toxicomanes et des délinquantes non toxicomanes, selon le niveau de sécurité

Niveau de sécurité	Toxicomanes		Non toxicomanes	
Minimal	44	31 %	61	60 %
Moyen	72	51 %	37	36 %
Maximal	24	17 %	4	4 %
Total	140		102	

Remarque : Test de signification du khi-deux; $p < 0,001$

Données démographiques

En moyenne, les délinquantes toxicomanes étaient plus jeunes que les délinquantes du groupe de comparaison. Leur âge variait de 19 à 58 ans et la moyenne était de 32,7 ans. Les délinquantes non toxicomanes étaient âgées de 20 à 64 ans et la moyenne était de 34,9 ans. Bien qu'il y ait une différence d'âge sensible entre les deux groupes, les analyses n'ont pas permis d'en tirer une signification statistique. Il faut noter toutefois que les résultats ont été extrêmement près du niveau de signification approprié ($t_{(249)} = 2,0$; $p = 0,052$).

Les délinquantes ont aussi été comparées selon leur origine, soit autochtone ou non autochtone. Les résultats montrent qu'une proportion sensiblement élevée de délinquantes toxicomanes sont des Autochtones. Presque toutes les délinquantes autochtones (93 %) visées par cette étude ont reçu la recommandation de suivre un traitement contre la toxicomanie. En revanche, seulement 49 % des délinquantes non autochtones étaient considérées comme toxicomanes. Ces résultats sont statistiquement très significatifs ($p < 0,001$).

Évaluation du risque criminel

L'Évaluation du risque criminel est l'un des deux principaux volets du processus d'évaluation initiale du délinquant. Son objectif est de produire une évaluation globale du

risque que présente chaque délinquant. L'Évaluation du risque criminel permet d'examiner en détail le dossier des condamnations passées et récentes du délinquant ainsi que d'autres renseignements pertinents relatifs aux facteurs de risque contenus dans le rapport sur le profil criminel. Tous ces renseignements regroupés permettent d'obtenir une évaluation globale du risque, soit « faible », « moyen » ou « élevé ».

Nous avons pu obtenir l'évaluation globale du risque de presque toutes les délinquantes de l'échantillon (n = 248). Les analyses statistiques ont révélé de nettes différences entre les évaluations globales du risque des délinquantes toxicomanes et celles des délinquantes non toxicomanes ($\chi^2 = 29,8$; $p < 0,001$). En effet, 27 % des délinquantes toxicomanes présentaient un risque élevé, 45 % un risque moyen et 28 % un risque faible. Par contre, la majorité des délinquantes non toxicomanes (60 %) présentaient un risque faible. Le Tableau 2 montre la répartition des évaluations du risque pour chaque catégorie de délinquantes.

Tableau 2 : Répartition en pourcentage des évaluations du risque selon les catégories de délinquantes

Évaluation globale du risque	Toxicomanes		Non toxicomanes	
Risque faible	40	28,0 %	63	60,0 %
Risque moyen	65	45,4 %	18	17,1 %
Risque élevé	38	26,6 %	24	22,9 %
<i>Total</i>	<i>143</i>		<i>105</i>	

Remarque : Test de signification du khi-deux; $p < 0,001$

Les variables du risque propres aux antécédents criminels ont aussi fait l'objet d'une analyse. Curieusement, les analyses statistiques ont révélé des écarts importants entre les deux groupes pour presque tous les indicateurs se rapportant aux antécédents criminels. Dans tous les cas examinés, les délinquantes toxicomanes avaient éprouvé beaucoup plus de difficultés.

Le Tableau 3 illustre la répartition en pourcentage des indicateurs des antécédents criminels appliqués aux délinquantes toxicomanes et aux délinquantes non toxicomanes. Les données montrent clairement que les délinquantes toxicomanes ont commencé leur carrière criminelle

à un âge plus jeune que les délinquantes non toxicomanes. Plus du tiers (39 %) des délinquantes toxicomanes avaient déjà comparu devant un tribunal pour adolescents, contre seulement 8 % des délinquantes non toxicomanes. On observe le même genre d'écart en ce qui concerne les tribunaux pour adultes, où les délinquantes toxicomanes ont eu plus de démêlés que les autres.

Tableau 3 : Répartition en pourcentage de certains indicateurs d'antécédents criminels chez les délinquantes toxicomanes et les délinquantes non toxicomanes

	Toxicomanes (N=107)	Non toxicomanes (N=84)
Expérience des tribunaux pour adolescents*	38,7 %	8,3 %
Surveillance dans la collectivité*	25,7 %	6,0 %
Surveillance dans la collectivité*	22,2 %	3,6 %
Garde en milieu ouvert*	18,7 %	6,0 %
Garde en milieu fermé	77,7 %	40,5 %
Expérience des tribunaux pour adultes*	65,2 %	28,6 %
Surveillance dans la collectivité*	62,5 %	20,2 %
Peines provinciales*	18,8 %	6,0 %
Peines fédérales*		
Autres antécédents :	21,9 %	4,9 %
Isolement (disciplinaire)*	18,9 %	3,6 %
Évasion, illégalement en liberté*	28,8 %	9,5 %
Manquement aux conditions* < 6 mois après la dernière incarcération	17,9 %	3,6 %

Remarque : Test de signification du khi-deux; *p<0,001

Le Tableau 3 révèle que les délinquantes toxicomanes ont été placées en isolement et se sont évadées plus souvent que les délinquantes non toxicomanes. Les manquements aux conditions de la mise en liberté sont aussi plus fréquents chez les délinquantes toxicomanes, près du tiers d'entre elles ayant un jour ou l'autre manqué aux conditions. Enfin, les délinquantes toxicomanes étaient davantage susceptibles d'avoir déjà été incarcérées durant la période de six mois précédant l'infraction à l'origine de la peine actuelle.

On a aussi observé des différences entre les deux groupes en ce qui concerne la nature des infractions commises. Ainsi, 41 % des délinquantes toxicomanes ont été incarcérées pour vol, contre seulement 16 % des délinquantes non toxicomanes. De plus, les deux groupes se

distinguent en ce qui concerne la violence des infractions commises. En effet, 58 % des délinquantes toxicomanes ont commis une infraction avec violence dans le passé ou récemment, contre 32 % des délinquantes non toxicomanes. Ces résultats montrent que ces deux groupes de délinquantes ont des habitudes criminelles différentes.

Identification et analyse des besoins

Le Système d'identification et d'analyse des besoins des détenus (SIABD) est le deuxième volet principal du processus d'évaluation initiale des délinquants. L'objectif du SIABD est de définir les besoins criminogènes de chaque délinquant et de recommander les meilleurs moyens d'y répondre. À cette fin, le SIABD tient compte d'un large éventail de renseignements relatifs à la personnalité et à la situation personnelle du délinquant. Cet instrument comprend un grand nombre d'indicateurs très spécialisés, qui couvrent sept grands domaines de besoins : fréquentations et interactions sociales (11 indicateurs), attitude générale (24 indicateurs), comportement dans la collectivité (21 indicateurs), emploi (35 indicateurs), relations conjugales et familiales (31 indicateurs), orientation personnelle et affective (46 indicateurs) et toxicomanie (29 indicateurs). La liste complète de ces indicateurs de besoins est reproduite à l'Annexe C.

Après avoir noté chacun de ces indicateurs, l'évaluateur attribue au délinquant une note globale pour chacun des domaines de besoins, selon une échelle comptant quatre valeurs. Le classement du délinquant correspond à la gravité de ses besoins dans chacun des domaines évalués. Cette échelle de valeurs va de « élément de succès en vue de la réinsertion sociale » à « besoin manifeste d'amélioration ». Les deux valeurs intermédiaires sont « aucun besoin immédiat d'amélioration » et « besoin modéré d'amélioration ». La valeur « élément de succès en vue de la réinsertion sociale » ne s'applique pas au domaine de la toxicomanie ni au domaine de l'orientation personnelle et affective.

Pour notre étude, nous avons réduit l'échelle de notation à deux valeurs, de manière à indiquer seulement la présence ou l'absence d'un besoin. Les valeurs « élément de succès en vue de la réinsertion sociale » et « aucun besoin immédiat d'amélioration » ont donc été fusionnées pour indiquer l'absence d'un besoin. Les domaines exigeant une amélioration « modérée » ou « manifeste » ont aussi été fusionnés de manière à indiquer la présence d'un

besoin. Ces données étaient disponibles pour 112 délinquantes toxicomanes et 81 délinquantes non toxicomanes du groupe de comparaison. Le Tableau 4 montre la répartition en pourcentage des délinquantes toxicomanes et des délinquantes non toxicomanes pour les sept domaines d'évaluation.

Tableau 4 : Besoins des délinquantes toxicomanes et des délinquantes non toxicomanes sous responsabilité fédérale définis au moyen de l'évaluation initiale

Domaine de besoins	Toxicomanes (N=112)	Non toxicomanes (N=81)
Fréquentations*	93,7 %	67,6 %
Attitudes*	34,3 %	13,0 %
Comportement dans la collectivité	80,4 %	70,4 %
Emploi*	88,1 %	67,6 %
Relations conjugales et familiales*	83,2 %	63,9 %
Orientation personnelle et affective	94,4 %	86,1 %
Toxicomanie*	87,4 %	20,4 %

Remarque : Test de signification du khi-deux; * p<0,001

Le tableau 4 montre clairement que toutes les délinquantes éprouvent des difficultés dans plusieurs domaines de besoins. Les analyses statistiques font toutefois ressortir des différences fortement significatives entre les deux groupes dans cinq des sept domaines de besoins examinés. Comme on pouvait s'y attendre, les délinquantes auxquelles on a recommandé de suivre un traitement contre la toxicomanie éprouvaient des difficultés beaucoup plus graves en ce qui concerne la toxicomanie, dans une proportion de près de 90 % comparativement à seulement 20 % des délinquantes auxquelles on n'avait pas recommandé un traitement. Il est important de souligner que les délinquantes toxicomanes éprouvaient aussi beaucoup plus de difficultés en ce qui concerne les fréquentations, l'attitude générale, l'emploi et les relations conjugales et familiales. Même si les données montrent que les délinquantes toxicomanes éprouvent en général plus de difficultés dans les domaines du « comportement dans la collectivité » et de « l'orientation personnelle et

affective », les différences ne permettent pas d’obtenir la signification statistique au niveau corrigé (0,001). Pris dans leur ensemble, ces résultats révèlent que la toxicomanie chez les délinquantes est généralement un symptôme de nombreux besoins criminogènes.

Pour connaître plus en détail les différences entre les deux groupes, nous avons effectué des comparaisons pour chacun des indicateurs de besoins (la liste complète de ces indicateurs est présentée à l’Annexe C). Cette comparaison donne un aperçu plus précis de chaque domaine de besoins et permet de déterminer avec précision les différences qui distinguent les deux groupes de délinquantes. Il faut noter toutefois que les indicateurs de besoins n’étaient pas tous disponibles pour la totalité de l’échantillon. Ainsi, les données de l’EID étaient disponibles pour 195 des 251 sujets de l’étude.

Un nombre élevé des 197 comparaisons par paires ont révélé des différences significatives entre les deux groupes. Pour corriger l’augmentation probable du taux d’erreur du type I, nous avons utilisé un coefficient alpha prudent, soit 0,001. Dans tous les cas pourtant, nous avons constaté que les délinquantes toxicomanes éprouvaient beaucoup plus de difficultés. Comme il fallait s’y attendre, c’est le domaine de la toxicomanie qui comptait le nombre le plus élevé d’indicateurs différenciant les deux groupes et ces différences étaient aussi les plus solides sur le plan statistique.

Le Tableau 5 présente le détail des deux indicateurs discriminants du domaine des fréquentations et interactions sociales.

Tableau 5 : Détail des indicateurs de besoins discriminants liés aux fréquentations, déterminés au moyen du processus d’évaluation initiale des délinquants

Indicateurs des fréquentations et interactions sociales	Toxicomanes (N=112)	Non toxicomanes (N=83)
Se tient avec des toxicomanes	84,7 %	28,0 %
Mode de vie criminogène	39,2 %	12,0 %

Remarque : Test de signification du khi-deux; $p < 0,001$ pour toutes les comparaisons indiquées.

Comme on pouvait s’y attendre, comparativement aux délinquantes non toxicomanes, les délinquantes toxicomanes étaient beaucoup plus susceptibles de compter des toxicomanes et

des criminels parmi leurs amis. De même, il a été établi que plus du tiers des délinquantes toxicomanes avaient un mode de vie criminogène.

Cinq indicateurs de l'emploi ont révélé des différences fiables entre les deux groupes. Encore une fois, les délinquantes auxquelles on avait recommandé de suivre un traitement contre la toxicomanie avaient des besoins plus nombreux que les délinquantes non toxicomanes. Le Tableau 6 montre le détail des indicateurs de l'emploi dont la valeur discriminante est fiable.

Tableau 6 : Détail des indicateurs de besoins discriminants liés à l'emploi, déterminés au moyen du processus d'évaluation initiale des délinquants

Indicateurs de l'emploi	Toxicomanes (N=112)	Non toxicomanes (N=83)
Moins que la dixième année	54,8 %	28,9 %
Sans emploi à 90 % ou plus	58,4 %	26,5 %
Sans emploi à 50 % ou plus	79,7 %	54,2 %
Antécédents d'emploi instable	78,8 %	33,7 %

Remarque : Test de signification du khi-deux; $p < 0,001$ pour toutes les comparaisons indiquées.

Les résultats révèlent que les délinquantes non toxicomanes ont un niveau de scolarité plus élevé que les délinquantes toxicomanes. Les indicateurs de l'emploi montrent que les délinquantes non toxicomanes ont des antécédents d'emploi plus stable et sont en chômage ou dépendent de l'aide sociale moins longtemps.

Quatre indicateurs des relations conjugales et familiales ont révélé des différences statistiquement significatives entre les deux groupes. C'est sans doute l'indicateur « célibataire » qui fait ressortir la différence la plus notable. Les délinquantes toxicomanes étaient célibataires (ou sans attaches particulières) dans une proportion beaucoup plus grande (28%) que les délinquantes non toxicomanes (6%). Le tableau suivant donne les résultats des analyses du khi-deux pour les indicateurs des relations conjugales et familiales.

Tableau 7 : Détail des indicateurs de besoins discriminants liés aux relations conjugales et familiales, déterminés au moyen du processus d'évaluation initiale des délinquants

Indicateurs des relations conjugales et familiales	Toxicomanes (N=112)	Non toxicomanes (N=83)
Actuellement célibataire	28,1 %	6,0 %
Relations négatives avec le père	53,6 %	29,3 %
Relation dysfonctionnelle entre les parents	60,9 %	36,6 %
Membres de la famille impliqués dans la criminalité	55,4 %	26,8 %

Remarque : Test de signification du khi-deux; $p < 0,001$ pour toutes les comparaisons indiquées.

Comparativement aux délinquantes non toxicomanes, les délinquantes auxquelles on a recommandé un traitement contre la toxicomanie étaient issues plus souvent de familles dysfonctionnelles. Plus précisément, elles étaient plus susceptibles d'avoir été élevées dans un milieu dysfonctionnel et d'avoir été négligées par leur père. Elles étaient aussi plus susceptibles de compter dans leur famille d'autres individus ayant des démêlés avec la justice. Il semble donc que les problèmes liés aux relations familiales aient précédé, sinon causé, les problèmes de toxicomanie.

Le Tableau 8 donne le détail des indicateurs discriminants fiables du domaine de l'attitude générale. Comme on peut le voir, quatre comparaisons des onze indicateurs font ressortir des différences entre les deux groupes. Les délinquantes toxicomanes avaient des attitudes beaucoup plus négatives que les autres à l'égard de la loi, de la police, du système correctionnel et de la réinsertion sociale. Cette situation, probablement attribuable à leurs antécédents criminels plus lourds, laisse craindre aussi certaines difficultés sur le plan de la réinsertion sociale. De plus, une tendance statistique montre que les délinquantes toxicomanes n'accordent aucune importance aux compétences psychosociales et à l'emploi, et les évaluations indiquent qu'un grand nombre d'entre elles sont non conformistes et n'ont pas d'objectifs dans la vie.

Tableau 8 : Détail des indicateurs de besoins discriminants liés à l'attitude générale, déterminés au moyen du processus d'évaluation initiale des délinquants

Indicateurs de l'attitude générale	Toxicomanes (N=112)	Non toxicomanes (N=83)
Perception négative de la loi	23,6 %	3,6 %
Perception négative de la police	20,4 %	2,4 %
Perception négative du système correctionnel	22,9 %	3,7 %
Perception négative de la réinsertion sociale	10,8 %	0,0 %

Remarque : Test de signification du khi-deux; $p < 0,001$ pour toutes les comparaisons indiquées.

Même si nous n'avons observé aucune différence significative entre les scores des deux groupes sur le plan du fonctionnement dans la collectivité, une analyse plus détaillée nous a permis de dégager deux indicateurs discriminants. Le Tableau 9 indique la répartition en pourcentage de ces deux indicateurs.

Tableau 9 : Détail des indicateurs de besoins discriminants liés au fonctionnement dans la collectivité, déterminés au moyen du processus d'évaluation initiale des délinquants

Indicateurs du fonctionnement dans la collectivité	Toxicomanes (N=112)	Non toxicomanes (N=83)
Changements fréquents de logement	55,4 %	25,3 %
A utilisé les services sociaux	89,0 %	68,3 %

Remarque : Test de signification du khi-deux; $p < 0,001$ pour toutes les comparaisons indiquées.

Cette fois encore, les délinquantes toxicomanes éprouvaient plus de difficultés que les délinquantes non toxicomanes. Elles étaient deux fois plus susceptibles d'avoir un logement précaire. À l'image de ce que nous avons constaté pour l'emploi, la grande majorité des délinquantes toxicomanes ont eu recours à l'aide sociale avant leur incarcération. C'est également le cas des délinquantes non toxicomanes, mais à un degré beaucoup moindre.

Un certain nombre d'indicateurs de l'orientation personnelle et affective ont mis en lumière d'autres différences fiables entre les deux groupes. Cette fois encore, les femmes auxquelles on avait recommandé de suivre un programme de traitement contre la toxicomanie éprouvaient des besoins plus graves que les autres délinquantes. Le Tableau 10 présente les résultats statistiquement significatifs de la comparaison entre les deux groupes dans le domaine de l'orientation personnelle et affective.

Tableau 10 : Détail des indicateurs de besoins discriminants liés à l'orientation personnelle et affective, déterminés au moyen du processus d'évaluation initiale des délinquants

Indicateurs de l'orientation personnelle et affective	Toxicomanes (N=112)	Non toxicomanes (N=83)
Problème de contrôle du stress	69,6 %	43,4 %
Tolérance limitée aux frustrations	43,8 %	19,3 %
Goût des sensations fortes	33,6 %	10,8 %
Hospitalisation dans le passé	34,3 %	13,6 %
Participation aux programmes dans le passé	31,5 %	12,0 %

Remarque : Test de signification du khi-deux; $p < 0,001$ pour toutes les comparaisons indiquées.

Comme le montre le tableau 10, les délinquantes souffrant d'un problème de toxicomanie avaient plus souvent de la difficulté à supporter les frustrations et la plupart étaient incapables de gérer convenablement les situations stressantes. En outre, elles étaient plus susceptibles d'avoir été hospitalisées pour des problèmes de santé mentale et près du tiers d'entre elles suivaient des programmes de soins de santé mentale au moment de l'évaluation. Il se peut que les délinquantes dépourvues des aptitudes nécessaires à la gestion du stress soient davantage susceptibles de voir dans la toxicomanie un moyen mésadapté de surmonter leurs problèmes.

Le dernier domaine d'indicateurs porte sur la toxicomanie. Comme on pouvait s'y attendre, tous les indicateurs de cet ensemble ont montré sans équivoque que les délinquantes toxicomanes éprouvaient des problèmes plus graves. Plus de la moitié des délinquantes

auxquelles on avait recommandé de suivre un traitement contre la toxicomanie avaient commencé à consommer de l'alcool ou de la drogue durant leur jeunesse et cette habitude a mené environ les deux tiers d'entre elles à commettre des infractions. En revanche, cette situation était à peu près l'exception chez les délinquantes non toxicomanes. Le Tableau 11 montre la répartition en pourcentage des indicateurs du domaine de la toxicomanie, pour les deux groupes de délinquantes.

Ces résultats confirment la validité discriminante de la stratégie de l'évaluation initiale des délinquants appliquée par le personnel correctionnel. Les données des évaluations initiales sont appliquées correctement et devraient servir à préparer à l'intention des délinquantes des plans correctionnels efficaces et valables sur le plan clinique. Le fait que seulement 60 % des délinquantes auxquelles on a recommandé un traitement (selon leur plan correctionnel) aient effectivement suivi un tel programme durant leur incarcération montre bien qu'il faudrait améliorer le processus de l'évaluation, du classement et du traitement.

Tableau 11 : Détail des indicateurs de besoins discriminants liés à la toxicomanie, déterminés au moyen du processus d'évaluation initiale des délinquants

Indicateurs de la toxicomanie	Toxicomanes (N=112)	Non toxicomanes (N=83)
A commencé à boire très jeune	48,7 %	10,8 %
Boit régulièrement	42,1 %	4,8 %
Consommation abusive à l'occasion	51,8 %	8,4 %
A consommé de l'alcool et des drogues ensemble	49,1 %	7,3 %
Problème de consommation d'alcool	65,5 %	12,0 %
Consommation abusive durant les loisirs	50,0 %	6,1 %
Consommation abusive lors d'activités sociales	51,4 %	7,3 %
Boit pour se libérer du stress	52,3 %	9,8 %
Boire nuit à l'emploi	28,2 %	3,6 %
Boire nuit aux relations conjugales ou familiales	47,3 %	3,7 %
Boire nuit aux relations sociales	33,9 %	4,8 %
Boire conduit à des infractions	55,0 %	4,8 %
Boire nuit à la santé	32,1 %	1,2 %
A commencé à consommer des drogues très jeune	53,6 %	7,2 %
Consomme des drogues régulièrement	51,3 %	8,4 %
Consomme des drogues de façon excessive à l'occasion	56,2 %	10,8 %
A consommé différentes drogues en même temps	48,2 %	10,8 %
Consommation abusive de drogue	76,1 %	18,1 %
Consommation de drogue durant les loisirs	59,3 %	12,0 %
Consommation de drogues en société	60,7 %	12,0 %
Consomme des drogues pour se libérer du stress	62,5 %	12,2 %
Consommer des drogues nuit à l'emploi	32,4 %	6,1 %
Consommer des drogues nuit aux relations conjugales ou familiales	55,4 %	9,8 %
Consommer des drogues nuit à la vie sociale	45,4 %	9,6 %
Consommer de la drogue conduit à enfreindre la loi	65,5 %	11,0 %
Consommer des drogues nuit à la santé	48,2 %	7,2 %
Évaluation antérieure en matière de toxicomanie	37,4 %	6,2 %
A participé à des programmes de traitement de la toxicomanie	58,9 %	9,8 %
A suivi un traitement pour toxicomanie à terme	41,8 %	7,3 %

Remarque : Test de signification du khi-deux; $p < 0,001$ pour toutes les comparaisons.

Évaluation du risque et des besoins

Chaque fois qu'un délinquant est admis dans un établissement, on procède à une évaluation globale de ses besoins (qualifiés de « faibles », « moyens » ou « élevés »). Comme le montre aussi l'évaluation du risque criminel (le niveau de risque global), les besoins des délinquantes non toxicomanes étaient sensiblement moindres que ceux des délinquantes toxicomanes. Le quart des délinquantes non toxicomanes éprouvaient des besoins « moyens » et seulement 19 % des besoins « élevés ».

Un petit pourcentage de délinquantes toxicomanes (13 %) éprouvaient des besoins « faibles », tandis que 41 % éprouvaient des besoins « moyens ». Par contre, presque la moitié des délinquantes toxicomanes (47 %) éprouvaient des besoins « élevés ». Le Tableau 12 montre la répartition en pourcentage des niveaux de risque et de besoins des délinquantes composant l'échantillon.

Tableau 12 : Répartition en pourcentage des niveaux de risque et de besoins à l'admission

Niveau de risque et de besoins	Toxicomanes (N=112)	Non toxicomanes (N=83)
Risque faible, besoins faibles	16 (11,2 %)	50 (47,6 %)
Risque faible, besoins moyens	17 (11,9 %)	11 (10,5 %)
Risque faible, besoins élevés	7 (4,9 %)	2 (1,9 %)
Total partiel	40 (28,0 %)	63 (60,0 %)
Risque moyen, besoins faibles	2 (1,4 %)	7 (6,7 %)
Risque moyen, besoins moyens	36 (25,2 %)	8 (7,6 %)
Risque moyen, besoins élevés	27 (18,9 %)	3 (2,9 %)
Total partiel	65 (45,5 %)	18 (17,2 %)
Risque élevé, besoins faibles	0 (0,0 %)	2 (1,9 %)
Risque élevé, besoins moyens	5 (3,5 %)	7 (6,7 %)
Risque élevé, besoins élevés	33 (23,1 %)	15 (14,3 %)
Total partiel	38 (26,6 %)	24 (22,9 %)

Remarque : Test de signification du khi-deux; $p < 0,001$

Récidive

Nous avons effectué des analyses statistiques pour déterminer le taux de récidive des délinquantes de cet échantillon. À cette fin, nous avons adopté une définition large de la récidive, soit la réincarcération *peu importe* la raison. Le groupe des récidivistes comprend donc les délinquantes dont la mise en liberté sous condition a été révoquée et celles qui ont commis une nouvelle infraction, avec ou sans violence. Sur les 251 délinquantes de notre étude, 74 ont été mises en liberté avant septembre 1997. Notre analyse du taux de récidive porte donc sur ce sous-échantillon.

Quarante-quatre des 74 délinquantes mises en liberté étaient toxicomanes selon la définition donnée précédemment. Le taux de mise en liberté des délinquantes toxicomanes n'était pas significativement différent de celui des délinquantes non toxicomanes. Les résultats des analyses donnent un taux de récidive de 25 % (n = 11) chez les délinquantes toxicomanes. En comparaison, sur les 30 délinquantes non toxicomanes mises en liberté, seulement 17 % (n = 5) ont été réincarcérées. Bien que cette différence soit notable, elle n'est pas statistiquement significative. De plus, il semble que l'impossibilité d'atteindre le niveau de probabilité ($p < 0,05$) de la fiabilité statistique soit attribuable à la faible taille de l'échantillon.

D'autres analyses ont porté seulement sur les délinquantes mises en liberté et pour lesquelles on avait recommandé un programme de traitement contre la toxicomanie dans l'établissement (n = 44). La comparaison entre le taux de récidive des délinquantes toxicomanes ayant suivi le programme prescrit et celui des délinquantes toxicomanes n'en ayant pas suivi a fait ressortir une différence statistiquement significative. Sur les 27 délinquantes ayant suivi le traitement, seulement 3 (11 %) ont été réincarcérées après leur mise en liberté. Les délinquantes toxicomanes n'ayant pas suivi le traitement, pour leur part, avaient un taux de récidive nettement plus élevé ($p < 0,01$), puisque 17 d'entre elles (47 %) ont été réincarcérées.

Pour nous assurer que les résultats ci-dessus ne soient pas faussés par les différences de niveaux de risque entre les groupes, nous avons comparé le niveau de risque global des délinquantes toxicomanes mises en liberté qui avaient suivi un traitement à celui des délinquantes toxicomanes mises en liberté qui n'avaient pas suivi de traitement. Nous

voulions vérifier si parmi les délinquantes mises en liberté celles qui n'avaient pas suivi un traitement présentaient au départ un risque plus élevé.

Cette comparaison portant exclusivement sur le groupe des délinquantes toxicomanes n'a pas révélé de différence significative entre le niveau de risque des délinquantes traitées et celui des délinquantes non traitées. Les délinquantes présentant un « risque élevé » étaient en proportions à peu près égales, soit 11,8 % des délinquantes toxicomanes ayant reçu un traitement, contre 14,8 % des délinquantes toxicomanes n'ayant pas suivi de traitement. Ces résultats font ressortir deux faits importants. Premièrement, ils montrent que les délinquantes, qu'elles aient suivi un traitement ou non, avaient davantage de chances d'être mises en liberté si leur niveau de risque était faible que s'il était élevé. Rappelons les résultats indiqués au Tableau 12, qui montrent qu'environ 26 % des délinquantes toxicomanes présentaient un niveau de risque élevé. Or, seulement 13 % des délinquantes appartenant à ce groupe ont été mises en liberté. Deuxièmement, le fait que les délinquantes toxicomanes mises en liberté qui avaient suivi un traitement et celles qui n'en avaient pas suivi soient en proportions à peu près égales quand on considère leur niveau de risque signifie que la différence des taux de récidive entre les deux groupes ne peut être attribuée à la différence entre les niveaux de risque global. Par contre, les résultats semblent indiquer que pour les délinquantes toxicomanes le taux plus élevé de récidive peut être associé au fait qu'elles n'aient pas suivi le programme qui leur avait été recommandé.

Ces résultats nous laissent croire que nous sommes en mesure d'évaluer et de traiter les délinquantes qui éprouvent un problème de toxicomanie. Bien que la méthode de travail utilisée dans notre étude ne nous permette pas d'expliquer les causes, elle fournit une première démonstration de l'efficacité du traitement contre la toxicomanie offert aux délinquantes dans les établissements.

Conclusion

Cette étude a examiné les caractéristiques qui distinguent les délinquantes sous responsabilité fédérale qui sont toxicomanes et celles qui ne le sont pas. Nous avons comparé ces deux groupes en ayant recours à différents critères utilisés lors de l'évaluation initiale : données démographiques, risque (y compris la sécurité et les évasions) et besoins criminogènes. Plusieurs analyses ont aussi servi à comparer le taux de récidive des délinquantes toxicomanes et des délinquantes non toxicomanes ainsi que des délinquantes toxicomanes qui ont ou qui n'ont pas suivi un traitement.

Les résultats révèlent qu'un nombre important d'indicateurs de risque ont fait ressortir des différences marquées entre les groupes. Ces résultats indiquent notamment que les délinquantes toxicomanes ont souvent commencé leur carrière criminelle plus tôt dans la vie, ont eu davantage de démêlés avec la justice pour adultes et présentaient généralement un risque plus élevé que les délinquantes non toxicomanes. Les données font aussi ressortir des différences intéressantes entre les deux groupes en ce qui concerne la nature des infractions commises. Plus particulièrement, un nombre sensiblement plus élevé de délinquantes toxicomanes ont commis des infractions avec violence dans le passé ou doivent leur condamnation à une infraction avec violence. Ces constatations démontrent sans l'ombre d'un doute que la toxicomanie exerce une influence majeure sur la naissance et l'évolution de la carrière criminelle. En outre, il se peut que la toxicomanie soit l'un des facteurs à l'origine de la violence chez les délinquantes.

Bien que la majorité des délinquantes sous responsabilité fédérale éprouvent des besoins dans de nombreux domaines, les délinquantes toxicomanes ont de toute évidence plus de besoins que les délinquantes non toxicomanes et le niveau global de besoins qu'on leur attribue est plus élevé. Nous avons observé des différences statistiquement fiables dans cinq des sept grands domaines de besoins. Ces résultats confirment sans équivoque les conclusions de Fabiano (1993) suivant lesquelles les délinquantes toxicomanes éprouvent divers problèmes qui s'ajoutent à ceux liés directement à la toxicomanie.

Les analyses de chacun des indicateurs de besoins ont fait ressortir des différences nettement fiables entre les groupes dans différents domaines. Comme on pouvait s'y attendre, tous les indicateurs se rapportant à la toxicomanie ont révélé des différences très fiables entre les deux groupes et ont montré que les délinquantes toxicomanes éprouvaient davantage de problèmes. Il est logique de constater que les délinquantes toxicomanes éprouvent plus de difficultés que les délinquantes non toxicomanes en ce qui concerne les attitudes, les fréquentations et les comportements liés à la toxicomanie. Ces observations démontrent la nécessité d'offrir aux délinquantes toxicomanes des programmes séquentiels.

Bien que tous les indicateurs se rapportant à la toxicomanie aient permis de démontrer de façon fiable l'existence de différences entre les deux groupes, plusieurs de ces indicateurs ont aussi révélé des différences significatives dans d'autres domaines. Dans le domaine de l'orientation personnelle et affective, par exemple, l'analyse révèle que le problème de contrôle du stress, la tolérance limitée aux frustrations et le goût des sensations fortes sont des indicateurs plus souvent observables chez les femmes auxquelles on a recommandé un traitement contre la toxicomanie. De plus, cette situation pourrait contribuer à expliquer pourquoi les délinquantes toxicomanes ont commis un nombre nettement plus élevé d'infractions avec violence dans le passé, y compris l'infraction à l'origine de la peine actuelle.

La comparaison entre les délinquantes toxicomanes et les délinquantes non toxicomanes sur le plan de la récidive n'a révélé aucune différence fiable entre les deux groupes. Des analyses subséquentes ont toutefois révélé que les délinquantes toxicomanes présentant un risque faible étaient remises en liberté dans une proportion plus élevée que les délinquantes toxicomanes présentant un risque élevé. De plus, les données ont montré que la récidive tendait à être plus fréquente chez les délinquantes toxicomanes que chez les délinquantes non toxicomanes. L'impossibilité d'obtenir un degré satisfaisant de signification statistique est sans doute attribuable à la faible taille de l'échantillon.

Si l'on considère uniquement la gestion du risque chez les délinquantes toxicomanes remises en liberté, les résultats démontrent clairement que celles qui avaient suivi un traitement étaient moins susceptibles d'être réincarcérées que celles qui n'avaient pas suivi de traitement. Ces résultats constituent une confirmation préliminaire de l'efficacité des

programmes de traitement de la toxicomanie offerts aux délinquantes sous responsabilité fédérale.

La proportion élevée de délinquantes toxicomanes dans notre échantillon rappelle à quel point il demeure important d'examiner ce sujet plus en détail. Les résultats de l'étude confirment aussi qu'il faut absolument offrir aux délinquantes sous responsabilité fédérale des programmes de traitement de la toxicomanie intensifs et bien structurés. Ces programmes devraient notamment s'adresser aux délinquantes dont les besoins sont mis en évidence au moyen de l'évaluation initiale.

Les résultats de la présente étude soulèvent des questions importantes quant à la continuité des soins fournis aux délinquantes, de l'évaluation jusqu'aux programmes. Dans le cas des délinquantes, il existe un lien étroit entre les renseignements recueillis au moyen de l'évaluation initiale et les recommandations relatives aux programmes formulées dans le plan correctionnel. La préparation du plan correctionnel est d'ailleurs l'objectif premier de l'évaluation initiale des délinquants. Malheureusement, les résultats de l'étude font ressortir une grande discordance avec l'étape suivante de l'intervention, où l'on observe de graves contradictions entre les recommandations relatives aux programmes à suivre et les programmes effectivement suivis par les délinquantes. En effet, seulement 60 % des délinquantes auxquelles on a recommandé de suivre un programme de traitement contre la toxicomanie l'ont vraiment suivi durant leur incarcération. D'autre part, 30 % des femmes qui suivaient ou avaient suivi un programme de traitement contre la toxicomanie *n'avaient pas* reçu cette recommandation. C'est pourquoi la forte discordance observée ne peut pas être attribuable à un manque de ressources.

Une autre étude récente (Dowden et Blanchette, 1997) fait aussi état d'une discordance du même genre en ce qui concerne le programme de développement des aptitudes cognitives offert aux femmes. De plus, dans une enquête à l'échelle nationale portant sur les programmes de traitement offerts aux délinquants violents, Serin et Brown (1997) ont constaté que moins de 60 % des fournisseurs de traitements dans les établissements se servaient des plans correctionnels des délinquants lors de l'évaluation des besoins avant le traitement. On peut donc penser que la discordance entre la recommandation de suivre un traitement et la participation réelle au traitement n'est pas entièrement attribuable au refus des

délinquants. Enfin, ce problème de discordance ne semble pas lié au sexe des délinquants ni à la nature des programmes.

Ces observations montrent bien qu'il faut réexaminer tout le processus du traitement correctionnel, depuis l'évaluation initiale jusqu'à la réinsertion sociale. Diverses études font état d'une interruption dans la continuité des soins et il faudrait en déterminer la nature. L'EID est un processus détaillé, qui s'appuie sur des principes théoriques et qui doit mener à des recommandations relatives aux traitements à suivre. Il serait donc souhaitable que ces recommandations soient suivies le plus possible afin d'augmenter les chances de réinsertion sociale des délinquants. Les résultats de la présente étude démontrent clairement qu'il faut poursuivre cet objectif, puisque les délinquantes toxicomanes qui ont suivi les recommandations de leur plan correctionnel avaient un taux de récidive moins élevé que les autres.

En conclusion, cette étude a permis de découvrir des différences sensibles entre les délinquantes toxicomanes et les délinquantes non toxicomanes, qui confirment la validité de la stratégie de l'évaluation initiale des délinquants. Elle apporte une confirmation préliminaire de l'efficacité des programmes de traitement de la toxicomanie offerts aux délinquantes. Enfin, elle démontre que le plan de traitement correctionnel est un instrument qui mérite notre attention et que nous pouvons améliorer afin de mieux évaluer et mieux traiter les délinquantes.

Bibliographie

- Blanchette, K. *The Relationships Between Criminal History, Mental Disorder, and Recidivism Among Federally Sentenced Women Offenders*, Thèse de maîtrise inédite, Ottawa, Université Carleton, 1996.
- Dowden, C. et Blanchette, K. *An Examination of the Characteristics of Women Offenders in Cognitive Skills Training*, Rapport de recherche inédit, 1997, Ottawa, Service correctionnel du Canada.
- Fabiano, E. *Élaboration d'un modèle pour la prestation d'un traitement en toxicomanie*, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1993.
- Lightfoot, L. et Lambert, L. *Substance Abuse Treatment Needs of Federally Sentenced Women*, Rapport technique n° 1, 1991, Ottawa, Service correctionnel du Canada.
- Lightfoot, L. et Lambert, L. *Substance Abuse Treatment Needs of Federally Sentenced Women*, Rapport technique n° 2, 1992, Ottawa, Service correctionnel du Canada.
- Shaw, M., Rodgers, K., Blanchette, J., Hattem, T., Seto Thomas, L. et Tamarack, L. *Elles paient le prix : les femmes purgeant une peine d'une durée de deux ans ou plus, leur vécu*, Rapport pour spécialistes n° 1991-5, Ottawa, Secrétariat du Ministère du solliciteur général.
- Serin, R. et Brown, S. « Les programmes de traitement à l'intention des délinquants ayant des antécédents de violence : une enquête nationale », *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 9, n° 2, 1997, p. 35-38.
- Tien, G., Lamb, D., Bond, L., Gillstrom, L. et Paris, F. *Report on the Needs Assessment of Women at Burnaby Correctional Centre for Women*, Rapport inédit présenté au B. C. Institute on Family Violence, 1993.

Annexe A

Manuel de codification des condamnations au criminel

SED _____

Dossier officiel des antécédents criminels

*Inscrire le nombre d'infractions (accusations et condamnations) relatives à chaque crime. En l'absence d'infraction, inscrire 0. Les infractions décrites dans cette section doivent être notées uniquement d'après les dossiers officiels contenus dans les fichiers du CIPC. Il ne faut noter que les accusations et condamnations **antérieures** à la date d'admission.*

Infractions sans violence

1. ___ ___ Vol, introduction par effraction, possession d'outils de cambriolage, possession de biens volés, vol de services de télécommunication, déguisement dans un dessein criminel, prise de possession par la force, présence illégale dans une maison d'habitation.
2. ___ ___ Infractions liées à la drogue (p. ex. possession, trafic).
3. ___ ___ Négligence criminelle (y compris les infractions graves relatives à la conduite des véhicules, comme la conduite avec facultés affaiblies, la conduite dangereuse, le défaut d'arrêter lors d'un accident et le délit de fuite).
4. ___ ___ Fraude, fabrication de faux, faux semblant, usurpation d'identité, emploi d'un document contrefait, possession d'une carte de crédit volée.
5. ___ ___ Évasion, illégalement en liberté, bris de prison.
6. ___ ___ Entrave à la justice, parjure, outrage au tribunal, résistance à une arrestation, faux témoignage.
7. ___ ___ Défaut de comparaître, manquement à un engagement, manquement à une ordonnance de probation, manquement aux conditions de la probation, inobservation de l'engagement.
8. ___ ___ Infractions diverses : vandalisme, désordre, méfait, dommages intentionnels, violation du droit de propriété, conspiration en vue de commettre une infraction sans violence, vagabondage, prostitution, infractions mineures relatives à la conduite d'un véhicule (p. ex. conduite d'un véhicule alors que le permis est suspendu), ivresse en public.
9. Date de la première infraction sans violence (aammjj) ___/___/___

Infractions avec violence

10. __ __ Vol qualifié, vol à main armée, vol avec violence, extorsion.
11. __ __ Incendie criminel, incendie.
12. __ __ Menaces, participation à une émeute, intimidation.
13. __ __ Voies de fait, infliction de lésions corporelles, coups et blessures avec préméditation, causer intentionnellement des blessures.
14. __ __ Possession d'arme, possession d'explosifs, braquer une arme à feu.
15. __ __ Enlèvement, rapt, séquestration, acquisition forcée.
16. __ __ Infractions sexuelles avec violence (p. ex. agression sexuelle).
17. __ __ Homicide involontaire.
18. __ __ Tentative de meurtre, complot en vue de commettre un meurtre.
19. __ __ Meurtre au deuxième degré.
20. __ __ Meurtre au premier degré.
21. Date de la première infraction avec violence (aammjj) ___/___/___

Infraction(s) à l'origine de la peine actuelle (ou de l'incarcération)

Inscrire le nombre d'infractions (accusations et condamnations) relatives à chaque crime. En l'absence d'infraction, inscrire 0. Les infractions décrites dans cette section doivent être notées uniquement d'après les dossiers officiels contenus dans les fichiers du CIPC. Il ne faut noter que les accusations et condamnations relatives à la peine actuelle.

Infractions sans violence

1. ___ ___ Vol, introduction par effraction, possession d'outils de cambriolage, possession de biens volés, vol de services de télécommunication, déguisement dans un dessein criminel, prise de possession par la force, présence illégale dans une maison d'habitation.
2. ___ ___ Infractions liées à la drogue (p. ex. possession, trafic).
3. ___ ___ Négligence criminelle (y compris les infractions graves relatives à la conduite des véhicules, comme la conduite avec facultés affaiblies, la conduite dangereuse, le défaut d'arrêter lors d'un accident et le délit de fuite).
4. ___ ___ Fraude, fabrication de faux, faux semblant, usurpation d'identité, emploi d'un document contrefait, possession d'une carte de crédit volée.
5. ___ ___ Évasion, illégalement en liberté, bris de prison.
6. ___ ___ Entrave à la justice, parjure, outrage au tribunal, résistance à une arrestation, faux témoignage.
7. ___ ___ Défaut de comparaître, manquement à un engagement, manquement à une ordonnance de probation, manquement aux conditions de la probation, inobservation de l'engagement.
8. ___ ___ Infractions diverses : vandalisme, désordre, méfait, dommages intentionnels, violation du droit de propriété, conspiration en vue de commettre une infraction sans violence, vagabondage, prostitution, infractions mineures relatives à la conduite d'un véhicule (p. ex. conduite d'un véhicule alors que le permis est suspendu), ivresse en public.

Infractions avec violence

9. ___ ___ Vol qualifié, vol à main armée, vol avec violence, extorsion.
10. ___ ___ Incendie criminel, incendie.
11. ___ ___ Menaces, participation à une émeute, intimidation.
12. ___ ___ Voies de fait, infliction de lésions corporelles, coups et blessures avec préméditation, causer intentionnellement des blessures.

13. ___ Possession d'arme, possession d'explosifs, braquer une arme à feu.
14. ___ Enlèvement, rapt, séquestration, acquisition forcée.
15. ___ Infractions sexuelles avec violence (p. ex. agression sexuelle).
16. ___ Homicide involontaire.
17. ___ Tentative de meurtre, complot en vue de commettre un meurtre.
18. ___ Meurtre au deuxième degré.
19. ___ Meurtre au premier degré.

Récidive selon les dossiers officiels

*Inscrire le nombre d'infractions (accusations et condamnations) relatives à chaque crime. En l'absence d'infraction, inscrire 0. Les infractions décrites dans cette section doivent être notées uniquement d'après les dossiers officiels contenus dans les fichiers du CIPC. Il ne faut noter que les accusations et condamnations **postérieures** à la date de mise en liberté.*

Infractions sans violence

1. ___ Vol, introduction par effraction, possession d'outils de cambriolage, possession de biens volés, vol de services de télécommunication, déguisement dans un dessein criminel, prise de possession par la force, présence illégale dans une maison d'habitation.
2. ___ Infractions liées à la drogue (p. ex. possession, trafic).
3. ___ Négligence criminelle (y compris les infractions graves relatives à la conduite des véhicules, comme la conduite avec facultés affaiblies, la conduite dangereuse, le défaut d'arrêter lors d'un accident et le délit de fuite).
4. ___ Fraude, fabrication de faux, faux semblant, usurpation d'identité, emploi d'un document contrefait, possession d'une carte de crédit volée.
5. ___ Évasion, illégalement en liberté, bris de prison.
6. ___ Entrave à la justice, parjure, outrage au tribunal, résistance à une arrestation, faux témoignage.
7. ___ Défaut de comparaître, manquement à un engagement, manquement à une ordonnance de probation, manquement aux conditions de la probation, inobservation de l'engagement.

8. __ __ Infractions diverses : vandalisme, désordre, méfait, dommages intentionnels, violation du droit de propriété, conspiration en vue de commettre une infraction sans violence, vagabondage, prostitution, infractions mineures relatives à la conduite d'un véhicule (p. ex. conduite d'un véhicule alors que le permis est suspendu), ivresse en public.

9. Date de la première récidive sans violence (aammjj) ___/___/___

Infractions avec violence

10. __ __ Vol qualifié, vol à main armée, vol avec violence, extorsion.

11. __ __ Incendie criminel, incendie.

12. __ __ Menaces, participation à une émeute, intimidation.

13. __ __ Voies de fait, infliction de lésions corporelles, coups et blessures avec préméditation, causer intentionnellement des blessures.

14. __ __ Possession d'arme, possession d'explosifs, braquer une arme à feu.

15. __ __ Enlèvement, rapt, séquestration, acquisition forcée.

16. __ __ Infractions sexuelles avec violence (p. ex. agression sexuelle).

17. __ __ Homicide involontaire.

18. __ __ Tentative de meurtre, complot en vue de commettre un meurtre.

19. __ __ Meurtre au deuxième degré.

20. __ __ Meurtre au premier degré.

21. Date de la première récidive avec violence (aammjj) ___/___/___

22. Date de la première révocation (aammjj) ___/___/___

Annexe B

Manuel de codification des plans correctionnels

Nom de famille et 1^{ère} initiale _____ Sujet n° _____

N° SED _____ DDN (aammjj): ____/____/____

Situation : 1) incarcéré 2) surveillance 3) expulsion 4) IEL 5) autre

Peine (années/ mois/ jours): ____ / ____ / ____ N° de peine _____

Examen expéditif : 0) non 1) oui

Niveau de sécurité : 0) minimale 1) moyenne 2) maximale

Plan correctionnel : 1) initial 2) mise à jour

Date de l'évaluation initiale d'après le SGD (aammjj) : ____/____/____

Unité opérationnelle
du responsable de cette notation : _____ Code _____

Indiquer le nom de l'établissement

Version n° : ____ Date d'entrée en vigueur (aammjj) : ____/____/____

Date de la prochaine révision (aammjj) : ____/____/____

Groupe des SGC : 1) SE 2) LS 3) IS 4) CC

Catégorie de risque et de besoins :

- | | | |
|-------------------|------------------|------------------|
| 1) faible/faibles | 2) faible/moyens | 3) faible/élevés |
| 4) moyen/faibles | 5) moyen/moyens | 6) moyen/élevés |
| 7) élevé/faibles | 8) élevé/moyens | 9) élevé/élevés |

Besoin 1 : _____

Composante principale 1 : _____

Nom du programme 1 : _____

Priorité 1 (faible = 0; moyenne = 1; élevée = 2) : _____

Date cible du programme 1 (aammjj) : ____/____/____

Besoin 2 : _____

Composante principale 2 : _____

Nom du programme 2 : _____

Priorité 2 (faible = 0; moyenne = 1; élevée = 2) : _____

Date cible du programme 2 (aammjj) : ____/____/____

Annexe C

Liste de tous les indicateurs de besoins mesurés durant le processus d'évaluation initiale des délinquants

i) Indicateurs liés à l'éducation et à l'emploi

- 1) Moins que la huitième année
- 2) Moins que la dixième année
- 3) Pas de diplôme d'études secondaires
- 4) Difficultés d'apprentissage
- 5) A des problèmes d'apprentissage
- 6) A une déficience physique qui interfère avec l'apprentissage
- 7) A des problèmes de mémoire
- 8) A des problèmes de concentration
- 9) A de la difficulté à lire
- 10) Éprouve des difficultés d'écriture
- 11) A de la difficulté à calculer
- 12) A de la difficulté à comprendre des instructions
- 13) Pas de spécialité, de métier ou de profession
- 14) Insatisfait de la spécialité, du métier ou de la profession
- 15) A des problèmes d'ordre physique qui interfèrent avec le travail
- 16) N'a pas d'antécédents professionnels
- 17) Sans emploi à l'arrestation
- 18) Sans emploi à 90 % ou plus
- 19) Sans emploi à 50 % ou plus
- 20) A des antécédents d'emploi instable
- 21) Souvent en retard au travail
- 22) A un dossier de faible assiduité
- 23) A de la difficulté à satisfaire aux exigences établies
- 24) Esprit d'initiative limité
- 25) A quitté un emploi sans en avoir un autre
- 26) A été licencié
- 27) A été congédié
- 28) Le salaire était insuffisant
- 29) Manque de bénéfices d'emploi
- 30) Insécurité d'emploi
- 31) A des problèmes avec les collègues de travail
- 32) A des problèmes avec les superviseurs
- 33) Évaluations professionnelles antérieures
- 34) A participé à des programmes de formation professionnelle
- 35) A mené à terme un programme de formation professionnelle

ii) Indicateurs liés aux relations conjugales et familiales

- 1) Enfance dénuée de liens familiaux
- 2) Mère absente durant son enfance
- 3) Relations négatives avec la mère durant son enfance
- 4) Père absent durant son enfance
- 5) Relations négatives avec le père durant son enfance
- 6) Relation dysfonctionnelle entre les parents durant l'enfance
- 7) Violence conjugale durant son enfance
- 8) Relations négatives avec les frères et sœurs durant l'enfance
- 9) Autres relations négatives avec des proches durant l'enfance
- 10) Membres de la famille impliqués dans la criminalité
- 11) Actuellement célibataire
- 12) A été marié ou conjoint de fait dans le passé
- 13) Insatisfait de la relation actuelle
- 14) Des problèmes financiers nuisent à la relation (aux relations)
- 15) Des problèmes d'ordre sexuel nuisent à la relation
- 16) Les problèmes de communication nuisent aux relations
- 17) A été victime de violence conjugale
- 18) A été l'instigateur de violence conjugale
- 19) N'a aucune responsabilité parentale
- 20) Pas capable d'affronter les responsabilités parentales
- 21) Ne contrôle pas adéquatement le comportement de l'enfant
- 22) Se sent incapable de contrôler le comportement de son enfant
- 23) Surveille l'enfant inadéquatement
- 24) Ne participe pas aux activités de l'enfant
- 25) Manque de compréhension du développement de l'enfant
- 26) La famille ne forme pas une cellule
- 27) A été arrêté pour mauvais traitement infligé à un enfant
- 28) A été arrêté pour inceste
- 29) Évaluations antérieures familiales ou conjugales
- 30) A participé à une thérapie familiale ou conjugale
- 31) Thérapie familiale ou conjugale menée à terme

iii) Indicateurs liés aux fréquentations et aux interactions sociales

- 1) Isolé socialement
- 2) Se tient avec des toxicomanes
- 3) Beaucoup de fréquentations avec des délinquants
- 4) A en majorité des amis délinquants
- 5) A été affilié à une bande
- 6) Demeure dans un quartier à caractère criminogène
- 7) Pas d'association avec des groupes communautaires
- 8) Les relations sont décrites comme étant persécutrices
- 9) Souvent persécuté dans les relations sociales
- 10) Facilement influençable
- 11) A de la difficulté à communiquer avec les autres

iv) Indicateurs liés à la toxicomanie

- 1) Problème de consommation d'alcool
- 2) A commencé à boire très jeune
- 3) Boit régulièrement
- 4) A des antécédents de cuites
- 5) A consommé de l'alcool et des drogues ensemble
- 6) Consommation abusive durant les loisirs
- 7) Consommation abusive lors d'activités sociales
- 8) Boit pour se libérer du stress
- 9) Boire nuit à l'emploi
- 10) Boire nuit aux relations conjugales ou familiales
- 11) Boire nuit aux relations sociales
- 12) Boire a conduit à des infractions
- 13) Boire nuit à la santé
- 14) Consommation abusive de drogues
- 15) A commencé à consommer des drogues très jeune
- 16) Consomme des drogues régulièrement
- 17) Consommation de drogues de façon excessive à l'occasion
- 18) A consommé différentes drogues en même temps
- 19) Consommation abusive durant les loisirs
- 20) Consommation de drogues en société
- 21) Consomme des drogues pour se libérer du stress
- 22) La consommation de drogues nuit à l'emploi
- 23) La consommation de drogues nuit aux relations conjugales ou familiales
- 24) La consommation de drogues nuit à la vie sociale
- 25) La consommation de drogues conduit à enfreindre la loi
- 26) La consommation de drogues nuit à la santé
- 27) Évaluations antérieures en matière de toxicomanie
- 28) A participé à des programmes de traitement de la toxicomanie
- 29) A suivi un traitement pour toxicomanie à terme

v) Indicateurs liés au fonctionnement dans la collectivité

- 1) Changements fréquents de logement
- 2) Logement mal entretenu
- 3) A une mauvaise présentation
- 4) A une mauvaise hygiène personnelle
- 5) A des problèmes physiques
- 6) A des problèmes dentaires
- 7) A des problèmes d'alimentation
- 8) Difficulté à payer ses factures
- 9) A des dettes
- 10) N'a pas de compte en banque
- 11) N'a pas de crédit
- 12) Pas de biens donnés en nantissement
- 13) A des problèmes de communication écrite
- 14) Incapable de communiquer verbalement
- 15) Pas de passe-temps
- 16) Ne participe pas à des activités organisées
- 17) Ignorant des services sociaux
- 18) A utilisé les services sociaux
- 19) Évaluation antérieure pour fonctionnement communautaire
- 20) Participe à un programme d'acquisition de compétences psychosociales
- 21) Programme d'acquisition de compétences psychosociales mené à terme

vi) Indicateurs liés à l'orientation personnelle et affective

- 1) Se sent particulièrement important
- 2) Problèmes liés à l'apparence physique
- 3) Les liens familiaux sont problématiques
- 4) L'appartenance ethnique cause des problèmes
- 5) Sa religion cause des problèmes
- 6) Affilié à une bande
- 7) Incapable de reconnaître ses problèmes
- 8) A de la difficulté à résoudre des problèmes interpersonnels
- 9) Incapable de se donner des choix
- 10) Inconscient des conséquences
- 11) Établit des objectifs irréalistes
- 12) N'a pas de considération pour les autres
- 13) Inconscient des autres
- 14) Impulsif
- 15) Incapable de comprendre les sentiments des autres
- 16) Pensée étroite et rigide
- 17) Agressif
- 18) Difficulté à s'affirmer
- 19) Problème de contrôle du stress
- 20) Difficulté à résoudre des situations conflictuelles
- 21) Gère mal le temps
- 22) Le goût du jeu cause des problèmes
- 23) A une tolérance limitée aux frustrations
- 24) Problème d'hostilité
- 25) Craintes irraisonnées
- 26) Prend des risques inconsidérés
- 27) Amateur de sensations fortes
- 28) Irréfléchi
- 29) Peu consciencieux
- 30) Manipulateur
- 31) A des difficultés de performance sexuelle
- 32) Problème d'identité sexuelle
- 33) Préférence sexuelle inconvenante
- 34) L'attitude sexuelle cause des problèmes
- 35) Déficience mentale
- 36) Reconnu comme ayant eu des troubles mentaux dans le passé
- 37) Actuellement reconnu comme ayant des troubles mentaux
- 38) Évaluations antérieures, problèmes affectifs ou personnels
- 39) Médication prescrite dans le passé
- 40) Médication prescrite en ce moment
- 41) Hospitalisation dans le passé
- 42) Actuellement hospitalisé
- 43) Consultations externes dans le passé
- 44) Consultations externes avant l'admission
- 45) Participation aux programmes dans le passé
- 46) Participation récente à un programme

vii) Indicateurs liés à l'attitude générale

- 1) Perception négative de la loi
- 2) Perception négative de la police
- 3) Perception négative des tribunaux
- 4) Perception négative du système correctionnel
- 5) Perception négative de la surveillance communautaire
- 6) Perception négative de la réinsertion sociale
- 7) Le travail n'a pas de valeur
- 8) Les relations conjugales ou familiales n'ont pas de valeur
- 9) Les relations interpersonnelles n'ont pas de valeur
- 10) Valorise la toxicomanie
- 11) Les compétences psychosociales n'ont pas de valeur
- 12) La stabilité affective ou personnelle n'a pas de valeur
- 13) Les personnes âgées n'ont pas de valeur
- 14) Le rôle des femmes et des hommes est inégal
- 15) Intolérance ethnique
- 16) Intolérance religieuse
- 17) Intolérance à l'égard des personnes ayant une déficience
- 18) Peu de respect à l'égard de la propriété privée
- 19) Manque de respect pour la propriété publique
- 20) Peu de respect à l'égard de la propriété commerciale
- 21) Encourage la violence familiale
- 22) Encourage la violence instrumentale
- 23) Manque de but
- 24) Anticonformiste